



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2007/14
27 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité et
l'adaptation à ces changements

**Rapport de synthèse sur la diversification économique, établi
à partir des informations fournies par les Parties
et les organisations compétentes**

Note du secrétariat*

Résumé

On trouvera dans le présent document une synthèse des informations et observations présentées par les Parties et les organisations compétentes sur des exemples de mesures, de méthodes et d'outils visant à accroître la résilience économique des secteurs vulnérables et à réduire la dépendance à l'égard de ces secteurs. Le présent document résume aussi les besoins et les préoccupations que ces exemples mettent en lumière ainsi que les enseignements qui en sont tirés, et se termine par les questions à examiner à l'avenir.

* En raison de la présentation tardive des communications, le présent document a été soumis après la date limite.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 10	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la note	2	3
C. Rappel des faits	3 – 10	3
II. RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS.....	11 – 32	4
A. Rappel des faits	11	4
B. Accroissement de la résilience économique.....	12 – 27	5
C. Réduire la dépendance à l'égard des secteurs vulnérables.....	28 – 32	8
III. EXPÉRIENCES, BESOINS ET PRÉOCCUPATIONS	33 – 39	9
A. Besoins et préoccupations	34 – 38	9
B. Expériences et enseignements tirés.....	39	9
IV. QUESTIONS À EXAMINER À L'AVENIR	40	10

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans ses conclusions sur le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (FCCC/SBSTA/2006/11, par. 69), l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique invitait les Parties et les organisations compétentes à présenter au secrétariat, pour le 17 août 2007, des informations sur les exemples de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique des secteurs vulnérables et à réduire la dépendance à l'égard de ces secteurs. Il priait le secrétariat de rassembler ces informations dans un document de synthèse à mettre à sa disposition à sa vingt-septième session.

B. Objet de la note

2. Le présent document fait la synthèse des informations présentées par les Parties et les organisations compétentes sur des exemples de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique des secteurs vulnérables et à réduire la dépendance à l'égard de ces secteurs. En toile de fond, la note retrace le contexte dans lequel l'Organe subsidiaire adressait cette invitation aux Parties et organisations compétentes à la lumière du but et des objectifs du programme de travail de Nairobi. Les derniers chapitres décrivent les expériences, les besoins et les préoccupations partagés par les uns et les autres, ainsi que les questions qui méritent un examen plus approfondi.

C. Rappel des faits

3. Le programme de travail de Nairobi a pour objectif global d'aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, y compris les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à mieux comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques, leur vulnérabilité et leur adaptation, et à adopter en connaissance de cause des décisions sur les initiatives et mesures d'adaptation à prendre pour faire face aux changements climatiques en s'appuyant sur des bases scientifiques et socioéconomiques solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatiques actuels et futurs.

4. Les activités de diversification économique sont entreprises conformément à l'objectif mentionné dans l'annexe de la décision 2/CP.11, consistant à contribuer à l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème b v) «Faciliter la compréhension ainsi que l'élaboration et la diffusion des mesures, méthodes et outils, notamment pour la diversification économique, visant à accroître la résilience économique des secteurs vulnérables et à réduire la dépendance à l'égard de ces secteurs, surtout dans les catégories pertinentes de pays visés au paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention»¹.

5. L'exécution des activités dans ce domaine peut aider les Parties et les organisations, notamment à:

a) Échanger des données sur les expériences et les possibilités de mise au point et de diffusion de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique;

b) Échanger des données sur les expériences et les enseignements tirés en matière de diversification économique, y compris les moyens de développer la capacité institutionnelle et de mieux faire comprendre les moyens d'intégrer la diversification économique dans les plans de développement

¹ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 68.

durable, en particulier ceux qui favorisent la croissance économique durable et l'élimination de la pauvreté.

6. En général, les informations fournies font apparaître que la diversification économique exige l'accroissement de la résilience économique des secteurs vulnérables et la réduction de la dépendance à l'égard de ces secteurs. C'est pourquoi on peut considérer qu'atteindre ces buts contribuera à la réalisation de l'objectif énoncé dans la décision 2/CP.11, annexe, paragraphe 1. Il est important de noter que ces deux buts sont certes étroitement liés l'un à l'autre, mais néanmoins distincts. Au niveau national, la diversification économique permettra d'accroître la résilience économique – en réduisant une dépendance excessive à l'égard d'une base économique trop étroite. Au niveau sectoriel, l'adaptation des pratiques existantes pour réduire l'exposition aux risques favorisera souvent la résilience économique. Dans l'agriculture par exemple, l'amélioration des pratiques de gestion de l'eau contribuera à accroître la résilience. En revanche, au sein de ce même secteur, la résilience peut supposer une diversification des cultures. Les informations résumées dans le présent rapport portent sur des pratiques propres à accroître la résilience sectorielle à l'aide de ces deux méthodes.

7. En ce qui concerne la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs vulnérables, il faudrait relever que les incidences des changements climatiques varient d'une région à l'autre et d'un écosystème à l'autre au sein d'une même région, d'où des incidences différentes selon les secteurs d'activité économique, qui sont fonction des caractéristiques des secteurs et de leur implantation géographique. Ainsi, des secteurs fortement tributaires de l'approvisionnement en eau, des précipitations ou de l'hydroélectricité, implantés dans les régions où une sécheresse est annoncée, peuvent subir de plein fouet les effets d'un tel événement.

8. Il reste que les incidences potentielles, qui sont fonction à la fois de l'exposition et de la sensibilité aux effets des changements climatiques, ne sont pas les seuls indicateurs de vulnérabilité. La capacité d'adaptation entre aussi en ligne de compte dans la détermination de la vulnérabilité. Il est à noter que les pays et les secteurs qui ont les moyens de repérer les risques et de s'adapter en conséquence sont moins vulnérables que les autres à des incidences de même ampleur.

9. Cette conception de la vulnérabilité reflète en partie l'attention prioritaire portée par le programme de travail de Nairobi aux États parties en développement, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Bon nombre de ces Parties ont une capacité relativement faible à repérer les risques d'ordre climatique (qui nécessitent des ressources techniques et financières suffisantes) et à prendre les mesures voulues pour s'adapter (qui nécessitent des services publics, une infrastructure et des ressources financières suffisantes). Beaucoup de ces pays présentent en plus des caractéristiques géographiques qui les prédisposent aux incidences de grande ampleur.

10. Des caractéristiques géographiques défavorables et une faible capacité d'adaptation expliquent l'attention prioritaire portée à ces pays par le paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention, à quoi s'ajoute la dépendance excessive de bon nombre de ces pays à l'égard d'une base économique étroite. De nombreux pays à faible revenu sont fortement tributaires de l'agriculture – l'un des secteurs dont on s'accorde à reconnaître la sensibilité aux incidences graves des changements climatiques. D'autres dépendent pour beaucoup d'un éventail limité de produits de base autres qu'agricoles.

II. Résumé des communications

A. Rappel des faits

11. Des communications ont été reçues de quatre Parties (représentant les points de vue de 30 Parties), à savoir de la Bolivie, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal (au nom de la Communauté européenne et de

ses États membres) et de l'Arabie saoudite, et d'une organisation intergouvernementale, à savoir le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

B. Accroissement de la résilience économique

1. Condition préalable: évaluation de la vulnérabilité

12. Les communications mettent l'accent, à l'aide d'exemples, sur le fait qu'il faut dans un premier temps évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques pour assurer ensuite le succès de mesures d'accroissement de la résilience économique. La Bolivie souligne l'importance de la notion de résilience et ses liens avec la capacité d'adaptation. L'Arabie saoudite insiste sur la nécessité de promouvoir la mise au point et la diffusion de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique.

En général, les évaluations décrites dans les communications supposent un processus en deux temps de prévision des incidences des changements climatiques, puis de comparaison de ces données avec les tendances ou scénarios socioéconomiques qui permettent de définir les sensibilités. Dans leurs conclusions, ces évaluations mettent en lumière les secteurs économiques qui peuvent s'avérer vulnérables aux effets des changements climatiques et ceux qui ne sont pas touchés par les efforts déployés pour accroître leur résilience et leur permettre de s'adapter.

13. L'une des composantes du programme pluriannuel de la Nouvelle-Zélande de recherche sur l'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques consiste en études destinées à évaluer avec davantage d'exactitude les risques d'incidences négatives induites par le climat et à améliorer le travail de modélisation. Des plans visent à étendre la modélisation pour quantifier les incidences économiques des changements climatiques en incorporant les scénarios d'incidences des changements climatiques du quatrième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques sur l'utilisation des terres, l'agriculture, l'énergie et d'autres secteurs sensibles au climat. Dans le secteur agricole, jugé par la Nouvelle-Zélande comme particulièrement vulnérable, un rapport intitulé *Changes in Drought Risk with Climate Change* du National Institute of Water and Atmospheric Research, demandé par le Ministère de l'environnement et le Ministère de l'agriculture et des forêts, donne aux décideurs et aux producteurs agricoles des indications sur l'importance que pourrait avoir une évolution du risque de sécheresse selon les régions au cours du XXI^e siècle.

14. L'International Global Change Institute de l'Université du Waikato, en collaboration avec plusieurs instituts de recherche de la Couronne, a mis au point un modèle informatique intégré (CLIMFACTS) pour évaluer la sensibilité dans le temps de différents secteurs et régions de Nouvelle-Zélande selon différents scénarios socioéconomiques. Le Royaume-Uni a entrepris le même type d'exercice avec son programme sur les incidences climatiques: plusieurs outils logiciels (y compris l'Adaptation Wizard), qui permettent d'évaluer la vulnérabilité et le potentiel d'adaptation de toute une série de secteurs, ont été élaborés et mis à la disposition du public.

15. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a rassemblé dans un recueil les méthodes et les outils existants pour évaluer les risques d'ordre climatique qui insistent à la fois sur le suivi et l'évaluation des incidences physiques attendues et sur l'évaluation de la vulnérabilité des écosystèmes. Certains de ces outils et méthodes font aussi le lien avec les activités économiques. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a aussi cité un certain nombre d'études d'initiatives d'adaptation réussies. L'une d'elles, le projet de renforcement des capacités pour la mise au point de mesures d'adaptation dans les pays insulaires du Pacifique, a été entreprise par le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud et l'Agence canadienne de développement international. Un volet de ce projet, qui concernait les Îles Cook, les Fidji, Samoa et Vanuatu, consistait à évaluer les vulnérabilités des petites communautés et à élaborer des politiques propres à y remédier. Une autre étude, le Plan d'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes, supposait l'évaluation de la

vulnérabilité des côtes de la Barbade, du Guyana et de la Grenade et la surveillance du récif corallien aux Bahamas, au Belize et à la Jamaïque.

2. Accroissement de la résilience sectorielle par l'innovation

16. Les communications donnent des exemples d'initiatives tendant à accroître la résilience sectorielle par l'innovation en adaptant les méthodes et processus existants pour réduire la vulnérabilité aux incidences négatives d'ordre climatique.

17. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les changements climatiques se sont traduits par des changements d'orientation sensibles de la production agricole, des cultures habituelles étant abandonnées au profit de cultures traditionnellement pratiquées dans la région méditerranéenne. Ainsi, la culture de la vigne et de variétés d'arbres fruitiers de zones tempérées s'est sensiblement étendue. Le rapport intitulé *Climate adaptation in the Netherlands*², qui décrit les vulnérabilités des Pays-Bas dans le secteur agricole et recommande de changer de variétés de cultures et de génotypes ou de passer à d'autres cultures mieux adaptées aux contraintes de l'environnement, fait aussi ressortir la nécessité de ce type d'innovation.

18. L'une des études de cas décrites par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique – Conservation des variétés de plantes traditionnelles en Inde – suppose la mise en œuvre d'un train de mesures visant à inverser la tendance à abandonner les variétés de plantes traditionnelles. Les changements de modes de production que ces mesures entraîneront permettront de remédier à la perte de biodiversité qui menace de réduire la résilience du secteur agricole, tant en Inde qu'ailleurs, face aux changements climatiques et à une variabilité climatique accrue.

19. La Nouvelle-Zélande décrit dans sa communication un certain nombre d'initiatives tendant à accroître la résilience au sein de secteurs économiques en modifiant les pratiques actuelles. Son programme de recherche sur l'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques comporte un volet consistant à mettre au point de nouveaux outils et produits pour les secteurs vulnérables afin de les aider à faire face aux incidences de la variabilité et des changements climatiques. Le programme d'action pour un approvisionnement durable en eau cible toute une série d'intervenants, dont les producteurs agricoles, les communautés, les groupes autochtones, les producteurs d'électricité et l'industrie des produits de la sylviculture. L'un des éléments clefs du programme réside dans la gestion de la demande croissante d'eau et la rationalisation des utilisations de l'eau grâce à des pratiques de gestion de l'eau améliorées. Les secteurs y gagneront en résilience économique face à la pénurie d'eau induite par le climat.

20. La Nouvelle-Zélande fait porter prioritairement ses efforts sur l'agriculture parce qu'il s'agit d'un secteur vulnérable clef. Le Fonds pour une agriculture durable aide les communautés rurales à rendre leurs pratiques agricoles économiquement résilientes, notamment en soutenant les espèces qui supportent la sécheresse, la gestion des zones arides, une irrigation efficace, des études de faisabilité sur des questions en rapport avec l'eau et de nouvelles espèces d'arbres.

21. Au Royaume-Uni, où les changements climatiques menacent désormais la viabilité des stations de ski de faible altitude, une initiative a été lancée tendant à diversifier les activités de manière qu'elles puissent être pratiquées tout au long de l'année: pratique du VTT, escalade et randonnée. D'autres pays s'inquiètent eux aussi de l'avenir incertain des stations de ski de basse altitude, dont l'Autriche, qui tire 9 % de son PIB du tourisme hivernal.

² <http://www.mnp.nl/en/publications/2006/ClimateAdaptationintheNetherlands.html>.

3. Partage des outils: institutions de diffusion et de promotion des bonnes pratiques

22. Quelques communications décrivent des initiatives de diffusion des connaissances et des pratiques propres à encourager la résilience de secteurs vulnérables.

23. Le programme du Royaume-Uni sur les incidences climatiques a mis au point une base de données sur les mesures d'adaptation, consultable par région, secteur ou type d'adaptation. La base de données censée être utilisée en même temps que d'autres outils de ce programme, qui permet de définir les risques et les vulnérabilités, contient plus de 250 monographies qui devraient aider à déterminer les mesures à prendre dans telle ou telle situation.

24. La société Earthwise Consulting Ltd, basée en Nouvelle-Zélande, a regroupé plusieurs ressources que les producteurs de denrées agricoles peuvent consulter publiquement. L'étude *The View from the Ground: A Farmer Perspective on Climate Change and Adaptation*³ passe en revue les meilleurs outils et pratiques propres à favoriser la résilience des exploitations agricoles néo-zélandaises face aux changements climatiques. L'étude *Adapting to Climate Change in Eastern New Zealand*⁴ fait de même pour l'est de la Nouvelle-Zélande, en répertoriant les incidences, les opportunités et les stratégies d'adaptation au niveau de l'exploitation agricole.

25. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique relève la nécessité de proposer des outils et des méthodes qui soient adaptés aux conditions et aux pratiques locales. L'une de ses monographies, intitulée *Soil and Water Research Management Network in Eastern and Central Africa*, cherche à mettre au point et diffuser des stratégies efficaces permettant aux agriculteurs, aux communautés et aux pays de faire face aux incidences négatives des changements climatiques et à une variabilité climatique accrue. Le but à long terme est d'améliorer la gestion des sols et de l'eau pour accroître la productivité et, partant, la compétitivité du secteur agricole dans la sous-région.

4. Accroissement de la résilience par la planification et la prise de décisions

26. L'accroissement de la résilience sectorielle face aux incidences négatives des changements climatiques exige des changements au niveau non seulement des pratiques des producteurs, mais aussi des processus de prise de décisions. Le programme de recherche connu sous le nom de Land Use, Climate Change and Kyoto: Human Dimensions Research to Guide New Zealand Policy vise à mettre au point des techniques de modélisation qui relieront entre eux les aspects scientifiques et socioéconomiques naturels du changement d'affectation des terres, l'idée étant de formuler ensuite des recommandations pour intégrer l'adaptation dans les politiques de gestion de l'affectation des terres.

5. Mesures de récupération – résilience après l'événement néfaste

27. Le cadre de la Nouvelle-Zélande pour la récupération suite à un événement néfaste offre aux agriculteurs un certain nombre de dispositifs de sécurité en cas d'événements néfastes, en rapport notamment avec les changements climatiques. Différents niveaux de soutien financier et autres ont été prévus, selon la nature et l'ampleur de l'événement en cause. Cet exemple montre bien que, pour de nombreux producteurs, la résilience suppose non seulement d'adopter des mesures préventives, mais aussi de pouvoir compter sur une aide financière en cas d'imprévus pour récupérer des incidences négatives traumatisantes, faute de quoi le poids des risques non assurables peut grever lourdement leur budget d'exploitation.

³ <http://www.mfe.govt.nz/publications/climate/view-from-the-ground-jul03/index.html>.

⁴ <http://www.mfe.govt.nz/publications/climate/adapt-climate-change-eastern-nz-jul05/index.html>.

C. Réduire la dépendance à l'égard des secteurs vulnérables

1. Condition préalable: évaluation de la vulnérabilité

28. Dans le cadre des efforts consentis pour accroître la résilience, les Parties soulignent qu'une condition préalable essentielle est d'évaluer la vulnérabilité. Par exemple, Malte s'inquiète de sa forte dépendance à l'égard du tourisme, secteur représentant une large part de son économie (plus d'un tiers du compte courant), aussi a-t-elle entrepris une série d'études pour quantifier sa vulnérabilité économique et repérer les secteurs qui pourraient être touchés, et comment, par les incidences négatives des changements climatiques.

29. Dans sa communication, l'Arabie saoudite note le caractère onéreux des outils et méthodes disponibles pour renforcer la résilience économique des secteurs vulnérables et réduire la dépendance à l'égard de ces secteurs. En particulier, elle relève la nécessité d'améliorer la qualité des modèles pour évaluer les incidences des mesures de riposte aux changements climatiques dans les pays fortement tributaires des revenus de la production, de la transformation, de l'exportation et/ou de la consommation de combustibles fossiles et de produits apparentés à forte intensité énergétique. Elle a invité instamment le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques à collaborer avec les autres organisations membres de la communauté scientifique pour répondre à ces besoins.

2. Diversification par la réduction de la part des secteurs vulnérables

30. Plusieurs communications citent le besoin de diversification par la réduction de la part des secteurs vulnérables aux incidences négatives des changements climatiques et donnent des exemples de pratiques de diversification. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique fait part d'un projet de soutien à la gestion durable de terres arides au Soudan – Community-based Rangeland Rehabilitation in Sudan – qui comprend entre autres composantes des mesures d'incitation à la diversification des systèmes de production locaux. L'idée est de réduire la dépendance à l'égard des ressources en terres de parcours tout en réduisant les pressions sur ces ressources qui menacent la viabilité à terme des pratiques traditionnelles.

31. En juillet 2007, l'Union européenne (UE) a lancé un processus de consultation sur un document vert, *Adaptation au changement climatique en Europe: les possibilités d'action de l'Union européenne*. Entre autres choses, ce document prône la diversification économique moyennant la réduction de la part des secteurs vulnérables, en particulier lorsque les stratégies possibles d'adaptation et de renforcement de la résilience dans un secteur s'avèrent réduites au minimum. Malte et, dans une certaine mesure, les Pays-Bas, en sont l'illustration: les possibilités de diversification d'une économie donnée peuvent être limitées par la superficie du pays et le manque de ressources naturelles.

32. Cependant, l'UE fait observer, en se fondant sur les travaux qu'elle a réalisés jusqu'à présent dans ce domaine, qu'il n'existe pas de démarche de diversification économique unique applicable à tous les cas de figure. Elle fait valoir malgré tout que certaines mesures faciliteront la diversification économique dans tous les secteurs. C'est ainsi qu'une administration efficace, la primauté du droit, la stabilité de l'environnement macroéconomique, une infrastructure efficace et des risques politiques gérables comptent parmi les facteurs traditionnellement propres à améliorer le climat des investissements dans un pays. L'UE mentionne aussi comme facteurs potentiellement importants le système éducatif, l'existence d'instruments de marché bien conçus et des politiques qui encouragent le développement durable.

III. Expériences, besoins et préoccupations

33. Les communications se concentrent plus particulièrement sur des thèmes liés à l'accroissement de la résilience dans les secteurs d'activité existants et donnent un large éventail d'exemples d'initiatives en ce sens. Elles citent en revanche relativement peu d'exemples de diversification moyennant une réduction de la part des secteurs d'activité vulnérables.

A. Besoins et préoccupations

34. Les communications reviennent souvent sur la nécessité d'améliorer les outils de modélisation et d'évaluer la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques dans le contexte de la diversification économique. Les outils les plus répandus sont ceux qui permettent d'évaluer les incidences physiques des changements climatiques dans différentes régions; ces outils ont besoin d'être perfectionnés, en particulier au niveau sous-régional. Il était moins question des modèles reliant les prévisions d'incidences physiques aux modèles d'entrées-sorties pour évaluer la vulnérabilité sectorielle bien qu'ils soient nécessaires à l'efficacité des initiatives prises dans ce domaine.

35. Il est aussi urgent de faire participer la population à tous les processus qui accroissent la résilience des secteurs vulnérables et réduisent la dépendance à l'égard de ces secteurs. D'après les communications, le secteur privé est l'un des principaux promoteurs des discussions qui doivent s'engager entre des intervenants multiples, parce qu'il regroupe les professionnels qui sont le plus fortement touchés par les changements climatiques actuels et attendus et ceux qui contribueront à lancer des pratiques novatrices ou de nouvelles activités économiques, le rôle des intervenants non gouvernementaux n'étant pas moins déterminant pour assurer le succès des efforts dans ce domaine.

36. La Bolivie souligne l'importance de tirer parti des connaissances et pratiques recueillies en dehors de la communauté scientifique proprement dite, faisant valoir que ces connaissances et pratiques peuvent compléter celles offertes par la communauté scientifique pour autant qu'il existe les méthodes et mécanismes voulus pour ce faire.

37. Il ressort des communications qu'un certain nombre d'institutions et d'organisations existantes étrangères au processus de la Convention-cadre sur les changements climatiques se soucient d'encourager la diversité économique et que le processus de la Convention-cadre ne saurait à lui seul faire progresser sensiblement les choses dans ce domaine. Le processus doit s'associer à d'autres organisations compétentes pour avancer dans la réduction de la vulnérabilité aux incidences dues au climat au moyen de la diversification économique.

38. Plusieurs Parties font part de leur inquiétude face à la difficulté d'entreprendre une diversification économique, en particulier lorsque la géographie et d'autres facteurs immuables se combinent pour entraver le lancement d'activités économiques de substitution.

B. Expériences et enseignements tirés

39. Entre autres expériences et enseignements tirés qui ressortent des communications, on peut citer ce qui suit:

a) Il est crucial d'impliquer toutes les parties intéressées dans les processus d'évaluation de la vulnérabilité et d'élaboration de mesures propres à accroître la résilience économique et à réduire la vulnérabilité, ainsi que dans la mise en œuvre de ces mesures;

b) La diversification économique s'impose particulièrement lorsque les stratégies d'adaptation ou d'accroissement de la résilience sont limitées dans les secteurs d'activité existants;

c) Il n'existe pas une seule et unique stratégie, valable dans tous les cas de figure, pour encourager la résilience des secteurs vulnérables ou réduire la dépendance à l'égard de ces secteurs. Il faut non seulement évaluer la vulnérabilité au niveau local, mais aussi adapter dans chaque cas les outils et les méthodes au contexte. Pour ce faire, les connaissances locales peuvent compléter très utilement le savoir scientifique;

d) Bien qu'il n'existe pas une seule et unique stratégie adaptée à tous les pays, certaines mesures peuvent être adoptées partout et celles en particulier qui améliorent le climat des investissements dans un pays ou une région ne manqueront pas d'encourager la diversité économique;

e) Il est important de tenir compte des changements climatiques dans la planification et la prise de décisions en matière de diversification économique.

IV. Questions à examiner à l'avenir

40. Vu les besoins, les préoccupations et les expériences dont les communications font état, les Parties voudront peut-être examiner les questions suivantes lors de travaux futurs sur l'accroissement de la résilience économique des secteurs vulnérables et la réduction de la dépendance à l'égard de ces secteurs:

a) Comment perfectionner les méthodes et outils? Quel rôle la coopération internationale pourrait-elle jouer dans ce domaine?

b) Comment recueillir les meilleures pratiques en matière de diversification économique et les diffuser auprès des professionnels et des décideurs?

c) Vu le rôle central joué par le processus de la Convention-cadre, comment doit-il intervenir pour favoriser la diversification économique et amortir ainsi les incidences négatives induites par le climat?

d) Comment tenir compte des changements climatiques dans la planification et l'élaboration des politiques courantes pour accroître la résilience économique des secteurs vulnérables et réduire la dépendance à l'égard de ces secteurs?
